

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 juillet 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
M. Yannick DUBOUT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à Mme PARRIEL Sonia

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS, M. Fabien LEMAIRE.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 10 : Subventions 2026

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer les subventions 2026 suivantes :

Association pour le don du sang	600 €
Club bouliste de Lunel	600 €
Club Question Pour Un Champion	200 €
FNACA	150 €
Lafrançaise Cantate	1 000 €
APE « école Jean BAYLET »	400 €
APEL « école Sainte Marie »	300 €
Sud Quercy Lafrançaise Omnisports	1 300 €
CANAL	500 €
Ass des piégeurs agréés du Tarn et Garonne	90 €
Le Judo Gym Section Gym	6 300 €
Le Judo Gym Section Judo	1 100 €
Lafrançaise Arts et Musique	2 300 €
Sporting Club de Lafrançaise	13 000 €
Tennis Club Lafrançaise	1 700 €
Pêcheur du Bas-Quercy – AAPPMA-	400 €
Foyers Sociaux Educatifs FSE Collège A. PERBOSC	300 €
SCH sporting club Honor de cos	180 €
Asso. Sportive Collège A. Perbosc	500 €
Amicale Del Cantarel	100 €
Chasseurs Agrées – ACCA	200 €
Tremplin Santé	250 €
Bon'âne-venture	500 €

AR Prefecture

Sud Quercy Basket Vazerac
082-218200871-20260716-DELIB10-DE
Guidon Lafrançaise
Reçu le 20/07/2026
Publié le 20/07/2026
Sasori Karate Clubs

Culture et cultures	140 €
Les amis de tabouret	200 €
Football Terrasses du Tarn (école de FOOT)	900 €
UFOLEP	600 €
Cevennes Up évènementiel	300 €
Graines des transitions	1 000 €
Les amis des chats	1 500 €
Don Gustave Roussy	1 200 €
Club des nageurs Castelsarrasinois	1 200 €
	400 €
	500 €
	200 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions ci-dessus d'un montant de 40 110 € ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748 ;
- **DIT** que le versement des subventions interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

Ainsi fait et délibéré le 16 juillet 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

